

La Voix

du Consommateur

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

DOUALA ASSOIFFÉE

70% des ménages réduits aux forages



P 7&8

Camwater annonce un supplément de 20 000 m³/jour de Japoma, mais Douala a toujours soif. A Mbengue City (PK11), des familles sont sans eau depuis 6 mois. Où partent les centaines de milliards investis? 70% des ménages survivent avec une eau de forage à qualité douteuse, au péril de leur santé.

GUERRE AU PLASTIQUE

Dion NGute Félicite ECOGREEN

Reçue à la Primature, la délégation Ecogreen assure pouvoir fournir les 30% de PET recyclé imposés dès le 1er décembre.

Page 6



AUDIOVISUEL

Vision 4 "défie" le CNC

La Chaîne de télé change de canal et maintient le cap. Un conflit qui met plus de 100 emplois en péril.

Page 5



CHOCOCAM

Page 2

Il faut sauver le pouvoir d'achat des travailleurs

Il faut sauver le pouvoir d'achat des travailleurs de Chococam



Par **Alphonse AYISSI ABENA**

**Directeur de Publication -
La Voix du Consommateur**

Ce qui se passe à Chococam n'est plus un simple rachat d'entreprise. C'est le démantèlement méthodique du pouvoir d'achat d'un travailleur camerounais. Les faits sont têtus. Depuis avril 2025, la multinationale sud-africaine Tiger Brands a classé sa filiale camerounaise Chococam comme "non-core", donc à vendre. 50 milliards de FCFA, c'est le prix annoncé pour la cession au fonds Minkama Capital, prévue pour le second semestre 2026.

Mais comment se fait cette vente ? Dans l'opacité totale.

Nous avons lu le dossier de 6 pages que le Collectif des Délégués du Personnel a adressé le 27 juillet 2026 à la FAWU, la puissante centrale syndicale sud-africaine. C'est accablant.

Les faits : une casse sociale organisée

Le Directeur Général local aurait, dès le 9 avril 2025, annoncé qu'il ne paierait plus les droits de retraite supplémentaire en cas de démission ou licenciement, alors que chaque employé cotise pour cela depuis son embauche. C'est son contrat qui est piétiné.

Plus grave, les deux caisses

autonomes qui font vivre le travailleur au quotidien ont été confisquées :

1. La Caisse de Solidarité : En 2020, la direction y aurait puisé pour payer le départ anticipé de retraités, une dette patronale. Aujourd'hui, ce sont les ouvriers qui remboursent.

2. La Mutuelle du Personnel : Jadis financée par la vente des déchets d'usine, elle assurait les prêts d'urgence et une partie de l'assurance maladie. Centralisée à Johannesburg sur ordre de Tiger Brands, elle est aujourd'hui exsangue.

3. Les dotations en produits ne font que diminuer, et les démissions explosent. Le baromètre social TigerVoice est au rouge depuis des années. Quand les délégués saisissent l'Inspection du Travail de Douala, conformément à l'article 158 du Code du Travail, la direction refuse le débat contradictoire. Quand ils écrivent à Johannesburg, leur courrier leur est renvoyé à Douala. Le dialogue est gelé.

Les craintes : employés et consommateurs, même combat

Que craignent les 400 travailleurs de Chococam ? Que leurs droits acquis soient liquidés comme perte et profit. Qu'aucun bonus de séparation ne soit payé avant le départ de Tiger Brands. Et que le repreneur ne garantisse rien. Et le consommateur dans tout ça ? Une usine où le climat social est dégradé, où le personnel

est en détresse, c'est une usine où la qualité, la sécurité alimentaire et la productivité vacillent. Défendre le travailleur de Chococam, c'est défendre le bonbon, le biscuit, le chocolat que nos enfants consomment. Ce scénario, nous l'avons déjà vu chez d'autres multinationales au Cameroun : on vend les murs, on garde les profits, on laisse l'ardoise sociale à l'État.

Le rôle de l'État : protéger

L'article 158 du Code du Travail est clair : en cas de conflit collectif, l'Inspecteur doit concilier. Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS), saisi depuis février 2026, doit taper du poing sur la table. On ne peut pas vendre une entreprise de 50 milliards en laissant 400 familles sur le carreau. L'État doit exiger le préalable social cher au droit camerounais : aucun transfert effectif sans procès-verbal de négociation et sans garantie écrite des avantages acquis, validée par la maison-mère.

Nos recommandations

Aux employés : Restez unis, dans le cadre légal. Votre demande d'un bonus de séparation et d'un audit transparent des caisses sociales est légitime. La solidarité syndicale internationale avec la FAWU est votre force.

Aux pouvoirs publics : 1. Geler le processus de cession tant que le droit de communication des délégués n'est pas respecté. 2.

Ordonner l'ouverture immédiate de la commission mixte promise en mai 2026. 3. Faire de Chococam un cas d'école pour toutes les cessions à venir.

Car si on ne protège pas le pouvoir d'achat du travailleur de Chococam aujourd'hui, demain ce sera celui de chaque travailleur camerounais face à une multinationale.

**La Voix du Consommateur
ne se taira pas.**



**DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION**
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des
Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

**CONCEPTION
GRAPHIQUE**
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

Cancer du sein : Détecter tôt, agir à temps, ce n'est pas une fatalité

Cancer du sein : Détecter tôt, agir à temps, ce n'est pas une fatalité

C'est le premier cancer de la femme au Cameroun et en Afrique. Et pourtant, on en guérit. A condition de le dépister à temps. C'est le message fort de l'Hôpital Général de Douala qui organise un dépistage gratuit du 8 au 10 octobre 2026 à Beedi. A La Voix du Consommateur, nous disons : aller se faire dépister, ce n'est pas avoir peur, c'est se protéger.

Les chiffres qui font peur, mais qui doivent nous réveiller

Au Cameroun, le cancer du sein représente 27% de tous les cancers chez la femme. Il a dépassé le cancer du col de l'utérus. L'OMS comptait 1 874 décès en 2020, mais les spécialistes camerounais estiment aujourd'hui à plus de 20 000 nouveaux cas par an dans la population réelle, car beaucoup de cas ne sont jamais enregistrés.

En Afrique, c'est pire. Selon GLOBOCAN 2022, 199 000 nouveaux cas et plus de 91 000 décès par an. L'Afrique Subsaharienne à elle seule : 146 130 cas et 71 662 décès. Si rien n'est fait, l'OMS alerte : 135 000 femmes pourraient mourir d'ici 2040.

Le plus grave : l'Afrique a le taux de mortalité le plus élevé au monde. Seules 5 femmes sur 10 survivent 5 ans après le diagnostic, contre 9 sur 10 dans les pays riches. Pourquoi ? 77% des femmes sont diagnostiquées au stade 3 ou 4, quand il est déjà trop tard.

Qui est touchée ? La tranche d'âge qui doit alerter

Contrairement à l'idée reçue, ce n'est pas une maladie des vieilles femmes.

- Dans le monde, 2/3 des cas touchent les femmes de plus de 50 ans, mais 15% touchent les moins de 50 ans.

- En Afrique, 89% du fardeau touche les femmes de 20 à 59 ans, en pleine activité. C'est une tragédie économique et familiale.

- Au Cameroun, c'est encore plus précoce. Le Pr Mboudou de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique de Douala le dit : le dépistage doit commencer dès 40 ans. L'incidence est déjà de 56,7 pour 100 000 entre 35-39 ans et explose à 168,1 pour 100 000 entre 40-45 ans.

Les causes : que doit savoir la consommatrice ?

80% des cancers surviennent sans facteur de risque autre que d'être une femme et d'avoir plus de 40 ans. Mais l'OMS pointe 5 facteurs qui augmentent le risque et qui concernent notre mode de vie de consommatrices :

1. Non modifiables :

Antécédents familiaux (gènes BRCA1, BRCA2), puberté précoce, ménopause tardive, première grossesse après 30 ans.

2. Modifiables, et c'est là que nous avons le pouvoir : Surpoids et obésité, inactivité physique, consommation d'alcool et tabac, alimentation trop grasse et sucrée, utilisation prolongée d'hormones.

Prévention et recommandations de la FOCACO

1. L'autopalpation chaque mois : 5 minutes après les règles. Cherchez une boule, un écoulement, une peau d'orange, une déformation du mamelon.

2. L'examen clinique : Une fois par an chez un médecin dès 25 ans.

3. La mammographie : Tous les 2 ans de 40 à 74 ans. Au Cameroun, seuls 5 pays sur 47 en Afrique ont un programme

organisé. Exigeons-le.

4. Le mode de vie : Bouger 150 minutes par semaine, maintenir un poids normal, allaiter ses enfants au moins 6 mois, limiter l'alcool.

5. Ne jamais attendre : Le délai moyen de consultation au Cameroun est de 9 mois ! 9 mois perdus. Toute anomalie = hôpital immédiatement.

Le cancer du sein n'est pas une malédiction. Détecté au stade 1, on en guérit à plus de 90%. Détecté au stade 4, on en meurt. Le dépistage gratuit de l'Hôpital Général de Douala les 8, 9, 10 octobre est un droit. Utilisez-le. Appelez le 233 50 01 01 / 699 87 14 24.

Parce que consommer la santé, c'est d'abord se protéger.

Ndem Ferdinand
Grand Reporter - La Voix du Consommateur

LA VOIX DU CONSOMMATEUR

Communication officielle de M. Henri Moukoko, père d'Ozanne Moukoko, décédée le 18 septembre au Collège de la Salle De Douala

Douala, le 29 Septembre 2026

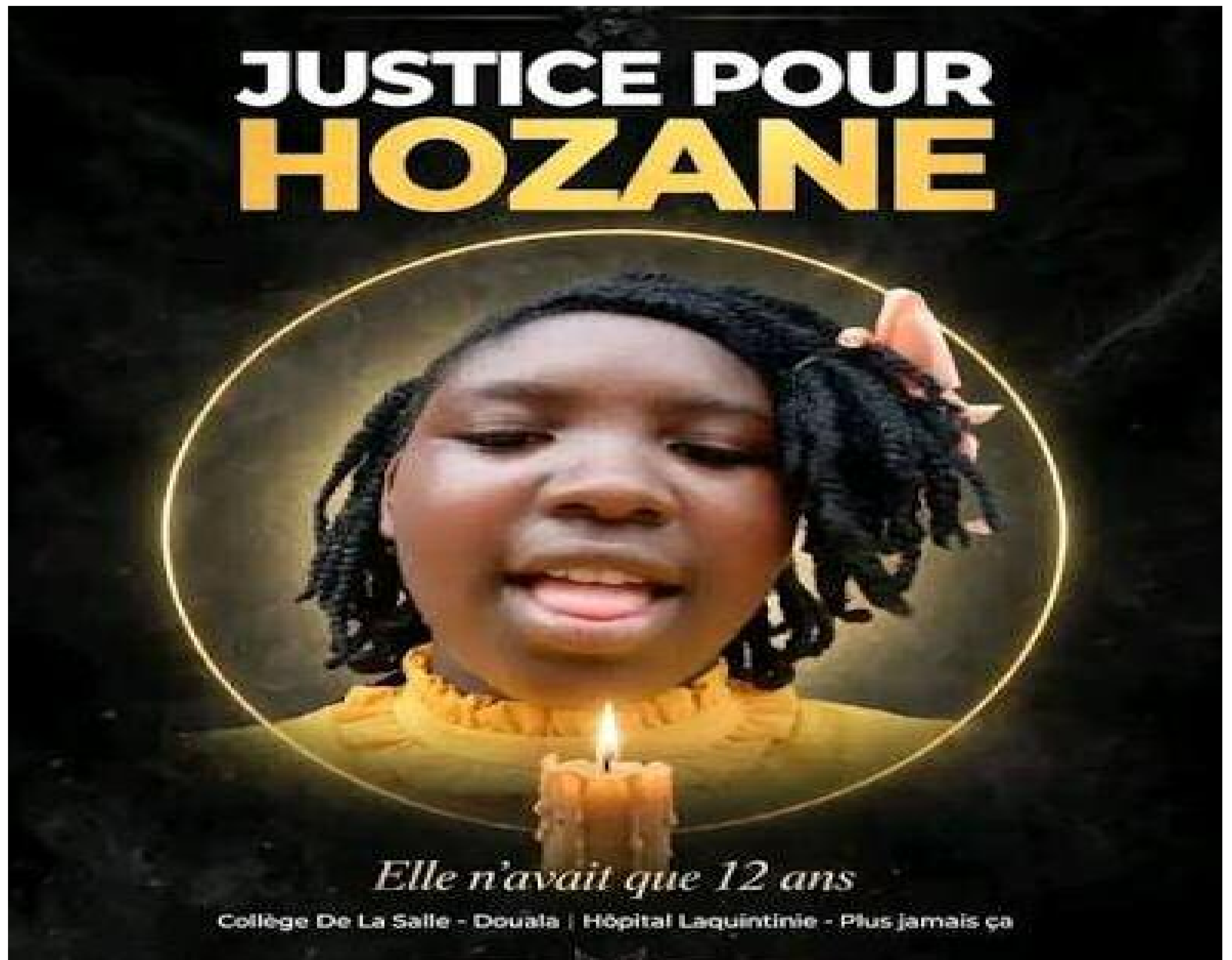
C'est avec une profonde douleur et une grande tristesse que je porte à l'attention de la communauté nationale les éléments dont j'ai connaissance à ce jour, relatifs au décès de ma fille Ozanne Moukoko, âgée de 11 ans 11 mois, élève en classe de 5è A au Collège De La Salle de Douala.

Ces éléments ont déjà été transmis à Madame le Ministre des Enseignements Secondaires, lors de sa visite de condoléances à la famille. Cette prise de parole a pour objet de retracer, avec responsabilité et dans le respect des procédures judiciaires en cours, la chronologie des faits tels que vécus personnellement. Au matin du vendredi 18 septembre dernier, comme à l'accoutumée, ma fille s'est rendue au Collège De La Salle de Douala. Elle était en parfait état de santé quand elle a rejoint sa salle de classe.

Aux environs de 17H07 ce même vendredi, j'ai reçu un appel téléphonique du professeur titulaire de ma fille. Celui-ci m'a informé d'un malaise qu'elle aurait eu et pour lequel elle avait été transportée à l'Hôpital Laquintinie de Douala pour une prise en charge médicale. Au cours de cet échange, l'enseignant a précisé qu'il n'avait pas été présent dans l'établissement au moment des faits, mais qu'il avait été chargé par sa hiérarchie de m'en informer.

Profondément inquiet, j'ai immédiatement pris la direction de l'Hôpital Laquintinie. Alors que j'étais en chemin, j'ai également contacté le préfet des études de ce collège, qui m'a confirmé que « elle est vivante » et m'a demandé de me rendre sans délai à l'hôpital. À mon arrivée à l'Hôpital Laquintinie de Douala, au service des urgences pédiatriques, le préfet des études m'informe de son décès, à l'extérieur des urgences, par ces mots : « elle est passée ».

Ensuite, le personnel médical m'a soumis un document à signer. Ce document précisait



clairement que ma fille, à son arrivée à l'hôpital, était décédée. Ce qui ne laisse la place qu'à deux hypothèses : soit elle est décédée dans l'enceinte de l'école, soit elle est décédée sur le trajet la conduisant à l'hôpital. Mais en tout état de cause, les faits ayant conduit à son décès se sont déroulés dans l'enceinte du Collège De La Salle. Pour clarifier, nous avons sollicité une autopsie.

Par la suite, des échanges avec le responsable médical ayant examiné le corps ont conduit à des révélations extrêmement graves laissant suspecter une agression sexuelle et une possible intoxication. Je tiens à apporter une précision essentielle : le médecin qui m'a reçu l'a fait dans une salle, en présence de plusieurs témoins, notamment des agents de police, des gendarmes, d'autres médecins et des infirmiers. C'est devant eux que ces observations m'ont été communiquées, ce qui confère à ces éléments un caractère difficilement contestable. Les prélèvements nécessaires ont été conservés pour les besoins de

l'enquête.

Je tiens également à préciser qu'au moment où je suis arrivé, le corps d'une autre jeune fille était dans la même salle. Cette jeune fille et la mienne n'ont jamais été examinées ensemble. J'insiste sur ce point parce que j'ai personnellement conditionné l'examen de ma fille par l'arrivée d'une parente à moi, médecin au sein de l'Hôpital Laquintinie. Prétendre à une confusion, comme tente de le faire l'école, est simplement cruel.

J'ai saisi les autorités compétentes. Je les en remercie pour les visites de réconfort, mais ce que j'attends plus que tout, c'est qu'elles fassent leur travail, en recherchant et en punissant les auteurs de ce crime abominable. Cela ne doit pas arriver à un autre enfant dans notre pays. Je demande que les circonstances exactes de la prise en charge d'Ozanne, depuis l'établissement scolaire jusqu'à son admission à l'hôpital, soient établies avec précision. Que soient vérifiés les horaires, les conditions de son transport, les personnes interve-

nues et la nature des informations communiquées à la famille.

Je demande expressément que le contenu des caméras de surveillance de l'école soit visionné par des experts et les enquêteurs. Aucune image ne doit être soustraite à l'examen des autorités. Aux parents d'élèves, j'adresse un appel à coopérer avec la justice, lorsque les prélèvements d'ADN se feront au sein de l'établissement. Le même appel est lancé en direction du Collège De La Salle, dont nous espérons, en dépit de son manque d'empathie, une franche collaboration. Les insinuations tendant à accuser la famille d'avoir été achetée sont inappropriées et irrespectueuses de la douleur qui nous accable.

En demeurant confiant dans la capacité de nos autorités à mener sereinement les enquêtes, je réaffirme ma détermination à me battre de toutes mes forces, tant que la vérité sur la mort de ma fille ne sera pas révélée.

MOUKOKO Henri
Le père d'Ozanne

VISION 4 DÉFIE LE CNC

La chaîne bascule sur le Canal 531

Par La Rédaction - La Voix du Consommateur

C'est un bras de fer frontal. Au lendemain de sa suspension pour un mois par le Conseil National de la Communication (CNC), le Groupe L'Anecdote refuse de s'éteindre.

Dans un communiqué de presse signé le 1er octobre 2026 à Yaoundé par Jean Marie MBALA, Chef de Division Communication et porte-parole du Président, le groupe annonce le basculement de son signal au canal 531 du bouquet Canal+ jusqu'à nouvel ordre et invite ses téléspectateurs à y retrouver l'intégralité de ses programmes avec les mêmes exigences.

Une manœuvre de contournement qui confirme la défiance.

Ce que le CNC reproche à Vision 4

Réuni le 29 septembre en sa 48ème session extraordinaire, le CNC a prononcé des sanctions lourdes : 1d90

- Vision 4 suspendue de toute diffusion pour un mois.

- Boni Menyene Philippe, DG des médias du groupe, suspendu un mois pour avoir déclaré en direct le 30 août dans l'émission "Club d'Elites" : "on n'a que faire du CNC".

- Martial Owona Thaddée, journaliste, voit sa suspension initiale de 3 mois portée à 6 mois pour refus d'exécution d'une décision et défiance notoire.

- Jean-Claude Fouda Abega, DP de L'Anecdote, suspendu un mois pour une Une jugée offensante envers le CNC. 37a0

À l'origine, un reportage du 20h du 2 juin 2026 jugé injurieux envers Me Félicité Esther Zeifman, avocate dans l'affaire Martinez Zogo. Le 18 août, le CNC avait déjà sanctionné, mais selon le régulateur, cette décision n'a jamais été appliquée. Convoqués pour se défendre, les responsables ont obtenu deux reports puis ne se sont pas présentés, violant l'article 41 de la loi du 20 avril 2015. 37a0

La stratégie du



BP : 25070 Yaoundé - Messa
Tel : (237) 621 69 75 76 / 679 61 14 04
Site web : groupe-anecdote.com
E-mail : groupe-anecdote.cm@gmail.com / journalanecdote@yahoo.fr / africaexpress@yahoo.com
Contribuable : P2650082719W
RC/YAO/2019/A/1816
Capit N°0010-0581721-10011-73 Vision Finance S.A.

Yaoundé, 1er Octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE GROUPE L'ANECDOTE PORTE À LA CONNAISSANCE DES TÉLÉSPECTATEURS, LES PARTENAIRES DE VISION4 TÉLÉVISION, DU BASCULEMENT DE SON SIGNAL AU CANAL 531 DU BOUQUET CANAL + JUSQU'À NOUVEL ORDRE ET LES INVITE À RETROUVER L'INTÉGRALITÉ DE LEURS PROGRAMMES HABITUELS AVEC LES MÊMES EXIGENCES.

Le Chef de la Division Communication/ Porte- Parole du Président



Jean Marie MBALA

contournement

Moins de 24h après la sanction, Vision 4 a déjà réapparu. Non seulement sur le canal 531 comme l'annonce ce communiqué officiel, mais aussi en diffusant ses programmes habituels sur Vision 4 RCA. Sur son canal historique, Canal+ affiche un message d'occultation : "La chaîne ne dispose pas de droits de diffusion pour ce programme". 1319

Le groupe L'Anecdote s'inscrit donc dans une "logique de défiance", au moment même où le président du CNC, Joseph Chebongkeng Kalabubsu, est lui-même convoqué le 30 septembre devant la Chambre d'instruction de Ngoumou suite à une plainte de Martial Owona. 1319f7b2

Pour les consommateurs, c'est la confusion totale. Quel canal fait foi? Quelle autorité régule

vraiment? Et surtout, la sanction du CNC est-elle applicable sur une chaîne délocalisée en RCA mais qui diffuse pour le public camerounais?

La Voix du Consommateur interpelle le Ministère de la Communication : il faut clarifier le droit des téléspectateurs à une régulation effective, sans prise d'otage de l'emploi - Vision 4 emploie plus de 100 personnes - mais sans impunité non plus.

ECOGREEN

Le Premier Ministre valide la transition écologique

C'est un virage vert majeur pour le Cameroun qui se confirme à la Primature.

Le 30 septembre dernier, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Joseph Dion Ngute, a accordé une audience aux responsables de l'entreprise Ecogreen, filiale du Groupe ABN, à l'Immeuble Étoile. Conduite par El Sahely Nessralah, Président Directeur Général du Groupe ABN, et Ali Chaabi, Directeur administratif et juridique d'Ecogreen, la délégation est venue dire une chose simple : le secteur privé est prêt pour la nouvelle réglementation plastique.

Le 1er décembre, tout change

Une nouvelle norme va s'appliquer dès le 1er décembre prochain, en application de l'arrêté conjoint du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable signé le 8 décembre 2025.

L'obligation : incorporer au minimum 30% de PET recyclé d'origine camerounaise dans les emballages.

Ecogreen s'active pour aligner son activité à cette exigence.

« Nous sommes prêts à satisfaire toute la demande en matière de recyclé en lien avec cet arrêté. On peut le faire, même si



les demandes augmentent », a affirmé Ali Chaabi à sa sortie d'audience.

De 8 000 à 16 000 tonnes : le pari industriel

L'optimisme d'Ecogreen s'appuie sur des investissements concrets. Jusqu'ici, l'entreprise basée à Douala avait une capacité de production de 8 000 tonnes de PET recyclé par an. Avec la construction d'une nouvelle unité, cette capacité va doubler pour passer à 16 000 tonnes.

Une activité saluée par la Primature car elle répond à un double besoin :

Un besoin économique réel : création d'emplois, réduction de l'importation de résine vierge qui coûte des devises, alimentation du marché local.

Une nécessité de protection de l'environnement : comme le relève Cameroon Tribune de ce jour, les grandes villes font face à un engorgement régulier des drains et cours d'eau du fait de l'accumulation des bouteilles plastiques. Dans un contexte de changement climatique marqué par une pluviométrie abondante, c'est l'inondation assurée malgré les aménagements.

Pour La Voix du

Consommateur, c'est une victoire. Depuis des années, nous dénonçons la pollution plastique comme une escroquerie contre le consommateur : on nous vend un produit, et on nous laisse la facture de son déchet.

Avec cette norme des 30% et un opérateur local capable de fournir, le Cameroun entre enfin dans l'économie circulaire. Le déchet du consommateur devient la matière première de l'industrie nationale.

Le Premier Ministre a pris acte. La transition écologique est désormais validée au plus haut sommet de l'État.

CAMWATER À DOUALA :

Beaucoup de bruit, beaucoup de milliards... et toujours pas d'eau !

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris connaissance avec un brin d'espoir — mais surtout une grande dose de scepticisme citoyen — de l'annonce de la CAMWATER concernant la mise en service technique partielle de la station de Japoma, censée injecter 20 000 m³ d'eau supplémentaires par jour à Douala.

Si nous saluons l'effort des équipes sur le terrain, force est de constater dans la réalité quotidienne que la capitale économique a toujours soif !

"Mbengue City" à PK11 et les oubliés du réseau : Des mois sans la moindre goutte

Pendant que les communiqués officiels font miroiter des métriques impressionnantes, des quartiers entiers vivent au rythme d'une sécheresse artificielle interminable. C'est notamment le cas révoltant des habitants du quartier Mbengue City à PK11, déconnectés du réseau et privés d'eau potable depuis des mois. Pour ces ménages, le bruit de l'eau qui coule du robinet appartient désormais au domaine des souvenirs ou des légendes urbaines !

Témoignage recueilli sur place : « Ça fait plus de 6 mois que le robinet est sec. On est obligé d'acheter l'eau du forage à 100 FCFA le bidon de 25 litres, ou de marcher jusqu'à PK12. On ne peut plus vivre comme ça », confie Maman Marie, une ménagère de Mbengue City, mère de quatre enfants.

La physique du tuyau vide : Une pression famélique

Quand par miracle l'eau décide d'apparaître dans certains secteurs pendant une ou deux petites heures, c'est avec une pression si faible qu'il faut littéralement "aspirer" ou s'armer d'une patience divine pour remplir un simple seau. Entre délestages électriques à l'usine de Yato et tuyauteries poussives, le service rendu



demeure largement en deçà des attentes.

Des centaines de milliards investis : Où est l'impact pour les ménages ?

Des projets d'extension, des phases 1, des phases 2, des projets FIDIC et des investissements chiffrés en centaines de milliards de FCFA s'enchaînent depuis des années. Mais sur la table du consommateur, le bilan financier ne se traduit pas en eau potable au verre. Les consommateurs s'interrogent : comment autant de milliards engloutis peuvent-ils produire autant de tuyaux secs ?

70 % des ménages livrés aux forages de fortune : La santé publique en jeu

La nature ayant horreur du vide, près de 70 % des ménages de Douala se sont résignés à devenir leurs propres producteurs d'eau. On creuse partout, à côté des fosses septiques, pour s'approvisionner dans des forages de fortune à la qualité plus que douteuse. Cette situation expose quotidiennement des familles entières aux maladies d'origi-

ne hydrique (typhoïde, choléra, dysenterie), transformant le droit à l'eau en une loterie sanitaire.

Ce que dit le Droit (Loi-Cadre de 2011 & ODD 6)

La FOCACO rappelle fermement que :

- La Loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun garantit aux usagers le droit à des services de base de qualité, continus, sûrs et à des coûts justes.

- L'Objectif de Développement Durable n° 6 (ODD 6) des Nations Unies, souscrit par le Cameroun, impose de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

L'accès à l'eau potable n'est pas une faveur accordée au citoyen, c'est un droit humain fondamental et inaliénable.

RECOMMANDATIONS ET EXIGENCES DE LA FOCACO

Face à cette crise hydrique chronique qui n'a que trop duré, la FOCACO recommande et exige :

- Un plan d'urgence d'appro-

visionnement par camions-citernes gratuits dans les zones sinistrées comme Mbengue City (PK11) en attendant la raccordement effectif du réseau.

- Un audit indépendant et citoyen sur l'efficacité des investissements publics et des infrastructures de distribution d'eau dans la ville de Douala.

- L'application automatique de compensations financières ou de réductions tarifaires sur les factures d'abonnement des ménages subissant des coupures prolongées et répétées.

- Un calendrier précis, public et vérifiable du rétablissement de la pression et de la desserte continue quartier par quartier.

L'eau, c'est la vie. Il est temps que cette maxime sorte des slogans pour couler enfin dans les robinets des Camerounais !

Fait à Douala, le 30 septembre 2026.

Pour la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO)
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif
Expert en consumérisme et enseignant à l'ENAM



COMMUNIQUE

Douala, 30 Septembre 2026

PERTURBATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LA VILLE DE DOUALA

La CAMWATER – Division Régionale de Douala Agglomération (DRD) informe son aimable clientèle que des perturbations dans la distribution d'eau potable sont actuellement enregistrées dans plusieurs quartiers de la ville de Douala, en raison de l'instabilité de l'alimentation électrique à l'usine de Yato.

Cet incident a entraîné, depuis **16 heures ce 29 septembre 2026**, un défaut technique au niveau des démarreurs progressifs des pompes de captage de la station de Yato 2, occasionnant l'arrêt des pompes d'eau brute et, par conséquent, une interruption de la production d'eau potable.

Cette situation affecte notamment **les quartiers de Deido, Bonandjo, Akwa Nord, Bali, New Bell, Bali, Youpwe, Bonapriso, Cité SIC, Mboppi, Ndogpassi, Bepanda, Bonamoussadi et Bonaloka**, où des baisses de pression, voire des interruptions temporaires de l'alimentation en eau, peuvent être observées.

Les équipes techniques de la CAMWATER sont pleinement mobilisées sur le site pour procéder au diagnostic et à la remise en service des équipements dans les meilleurs délais.

Le rétablissement de l'alimentation en eau potable se fera progressivement dès la reprise de la production et la stabilisation du fonctionnement des installations.

La CAMWATER présente ses sincères excuses à ses abonnés pour les désagréments occasionnés et les remercie pour leur compréhension, leur patience et leur fidélité.

COMMUNICATION CAMWATER



652 92 92 92 / 698 73 73 73



www.Camwater.com

LA VOIX DU CONSOMMATEUR

Flydubai FZ1073 : Quand le danger vient du cockpit

Dubai-Tel Aviv, 30 septembre. Un vol banal devient un film d'horreur à 34 000 pieds. Le copilote poignarde le commandant. L'avion pique du nez. Et ce sont les passagers qui sauvent l'avion. Ce qui s'est passé à bord du Boeing 737 MAX de Flydubai dépasse l'entendement. Selon les données de vol et les témoignages, le vol FZ1073 avec 174 personnes à bord, dont 27 enfants, a perdu 14 000 pieds en moins de trente secondes. Code 7700, puis code 7500, celui du détournement. Dans la cabine, des cris. Dans le cockpit, du sang. Le commandant Smit Machchhar, pilote indien expérimenté, est agressé au couteau par son copilote de nationalité omanaise. Grièvement blessé, il a eu le réflexe qui a tout changé : ouvrir la porte du cockpit de l'intérieur. Des passagers, un plombier, un dentiste, des membres d'équipage, se sont précipités. Il a fallu une force inouïe pour maîtriser l'assaillant, attaché finalement avec les câbles des écouteurs de bord. Deux autres pilotes de la compagnie, présents comme passagers, ont repris les commandes et posé l'appareil à Tabuk, en Arabie Saoudite. Tout le monde est vivant. Miracle. Mais au-delà de l'émotion, cet incident pose une question brutale pour nous consommateurs-passagers : qui contrôle ceux qui nous transportent ? Le transport aérien est le service le plus sécurisé au monde parce qu'il repose sur la confiance. Nous confions notre vie à un équipage. Les contrôles psychologiques, les évaluations de sécurité, les procédures de porte blindée, tout est fait pour que le danger vienne de l'extérieur. Or là, le danger est venu de l'intérieur. Flydubai parle de



causes inconnues et appelle à ne pas spéculer. Israël, par la voix de son ministre de la Défense, évoque une tentative d'attaque terroriste djihadiste. Entre les deux, l'enquête saoudienne doit faire la lumière. Peu importe le mobile final, la faille est là. Pour la FOCACO, cet événe-

ment rappelle une exigence fondamentale de la Loi-cadre de 2011 sur la protection du consommateur : le droit à la sécurité. Un passager n'est pas un fret. Il a droit à une information transparente sur les normes de recrutement et de suivi des pilotes. Il a droit à des procédures où jamais

un seul homme ne peut précipiter un avion. La règle des deux personnes en permanence dans le cockpit, abandonnée par certaines compagnies, doit redevenir la norme. Nous saluons le courage du commandant Machchhar et des passagers-héros. Ils ont empêché une catastrophe. Mais le courage ne peut pas être la seule barrière de sécurité. La voix du consommateur doit exiger un audit indépendant international sur la santé mentale et la radicalisation dans le personnel navigant. Pas pour stigmatiser, mais pour protéger. Parce que dans un avion, il n'y a pas de trottoir où s'arrêter. Ndem Ferdinand

Grand reporter - La Voix du Consommateur

VOICI LE COMMANDANT DE BORD DU VOL FLYDUBAI ENTRE DUBAI & TEL AVIV. Il s'agit de Smit Machchhar, pilote d'origine indienne.

Poignardé par son officier pilote de ligne, il a trouvé la force et le courage d'empêcher son copilote de détourner l'appareil, avec l'aide de passagers.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FOCACO

Dysfonctionnement grave des forfaits Wanda net et Kongossa : La Focaco interpelle Mtn Cameroon !



**Plus de Data
Plus d'appels
Plus de Ntong**

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) porte à la connaissance de l'opinion publique et des autorités de régulation qu'elle est saisie, depuis plusieurs semaines, par de nombreux consommateurs dénonçant un dysfonctionnement grave et persistant des forfaits MTN Wanda Net (Data) et Kongossa (Voix).

DES FAITS CONSTANTS ET RECONNUS PAR MTN

Les plaintes décrivent le même scénario : après épuisement du forfait Wanda Net, le compte Kongossa est auto-

matiquement débité, sans consentement ni alerte préalable.

Interpellée le 29 septembre 2026, la Direction de MTN Cameroon a formellement reconnu les faits : Nous sommes au courant de ce mismatch... Ce n'est pas un problème isolé. Nous sommes en train d'implémenter une solution qui isole le fonctionnement des deux offres qui cohabitent.

UNE DURÉE INACCEPTABLE

Ce dysfonctionnement dure depuis près de deux (02) mois, malgré les multiples interpellations du service client restées sans solution

durable.

POSITION ET EXIGENCES DE LA FOCACO

La FOCACO exige de MTN Cameroon :

a) La régularisation et le remboursement intégral au cas par cas et sans délai de tous les abonnés lésés ;

b) La suspension immédiate de la commercialisation couplée des deux forfaits jusqu'à résolution technique complète ;

c) La publication d'un communiqué officiel d'information ;

d) L'octroi d'une compensation équitable aux victimes.

À défaut de mesures

concrètes sous 48h, la FOCACO saisira l'ART et le MINPOSTEL.

La FOCACO invite les victimes à transmettre leurs preuves via son canal de veille WhatsApp.

La défense des droits des consommateurs reste notre priorité.

Fait à Douala, le 29
Septembre 2026

Pour la FOCACO,
Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif

National
Expert en consumérisme
et Enseignant à l'ENAM

Contact Presse &
Signalements : 671042412 /
699528706

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FOCACO

Affaire Bgfi Bank Cameroun : 30 minutes de rang pour retirer une simple carte Gab

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) a pris connaissance de la dénonciation publique de M. Achille Assako, client de BGFI Bank Cameroun, contraint de faire 30 minutes de rang pour le simple retrait d'une carte GAB, dans la même file que les opérations de caisse (dépôts / retraits d'argent).

La FOCACO apporte son soutien total à ce consommateur et dénonce une faille grave dans le parcours client.

Une banque moderne ne peut pas traiter de la même manière une opération de 2 minutes (retrait de carte) et une opération de 15 minutes (dépôt/retrait au guichet). C'est une perte de temps inacceptable et une dégradation injustifiée de l'expérience client.

FONDEMENT JURIDIQUE :

Cette pratique viole directement le Règlement COBAC R-2020/01 du 03 juillet 2020 relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC :

-Article 18 (Diligence et qualité de service) :

« Les établissements assujettis sont tenus d'exécuter leurs obligations avec diligence et professionnalisme. Ils doivent veiller à la qualité du service rendu à la clientèle et mettre en place une organisation interne efficiente propre à assurer un traitement rapide et sécurisé des opérations. »

-Article 19 (Gestion de l'accueil et réduction de l'attente) :

« Les établissements assujettis sont tenus d'aménager leurs locaux de manière à garantir un accueil décent, fluide et sécurisé de la clientèle. Ils mettent en place des dispositifs appropriés visant

à réduire raisonnablement le temps d'attente aux guichets et à orienter efficacement les usagers selon la nature de leurs opérations. »

EXIGENCES DE LA FOCACO À BGFI BANK :

-La mise en place immédiate d'un système de gestion de file d'attente automatisée et différenciée par type d'opération (Accueil rapide / Caisse / Chargé de clientèle)

;-La réactivation effective du rôle des agents d'accueil pour orienter et désengorger les rangs ;

-La création d'un guichet dédié « Retraits express et services rapides ».

La FOCACO invite la Direction Générale de BGFI Bank Cameroun à communiquer sur les mesures correctives sous 72h, faute de quoi une saisine formelle de la

COBAC sera envisagée.

La défense du temps et de la dignité du consommateur reste notre priorité.

Fait à Douala, le 29

Septembre 2026

Pour la FOCACO,

Alphonse AYISSI ABENA

Président Exécutif

National

Expert en consumérisme et Enseignant à l'ENAM



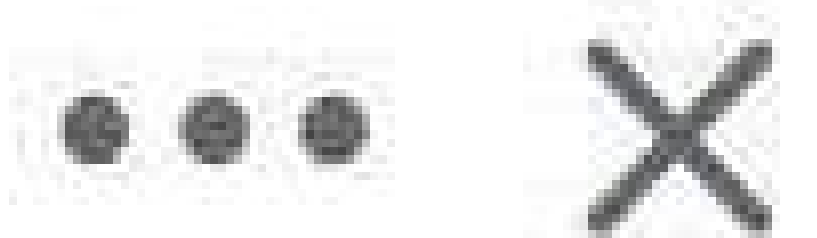
BGFI Bank

Votre partenaire pour l'avenir



Achille Assako ✓

27 min • 🌐



BGFIBank Cameroun pourquoi faut-il se mettre en rang pendant 30 minutes pour retirer une simple carte de GAB, et sur la même file que ceux qui viennent déposer ou retirer de l'argent au guichet? Que font vos chargés de clientèle ? Vos agents d'accueil ?



ALADJI TOURÉ

Une vie de musique,
un engagement
pour la SCDV.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE DES DROITS VOISINS

CHÈRES CONSCEURS, CHERS CONFRÈRES, CHERS MEMBRES DE LA SCDV,

Je suis Aladji Touré.

Musicien, bassiste, arrangeur, producteur,
chef d'orchestre et directeur artistique.

Ma vie, je l'ai consacrée à la musique.

Mon engagement, je l'ai mis au service
de la SCDV.

**Aujourd'hui, j'ai décidé de présenter
ma candidature à la présidence de notre société.**

Je le fais avec conviction, détermination
et un profond sens des responsabilités.



UN PARCOURS AU SERVICE DE LA MUSIQUE

Depuis plusieurs décennies, j'ai contribué
à près de 350 albums, j'en ai arrangé plus de 600
et accompagné environ 1 500 artistes.

J'ai eu l'honneur d'être membre fondateur
et premier président du Conseil d'administration
de la SCDV.



POURSUIVRE ENSEMBLE

Nous avons posé des fondations. Nous devons
maintenant aller plus loin : consolider nos acquis,
renforcer notre organisation, améliorer nos
performances et donner à la SCDV les moyens
de remplir pleinement ses missions.



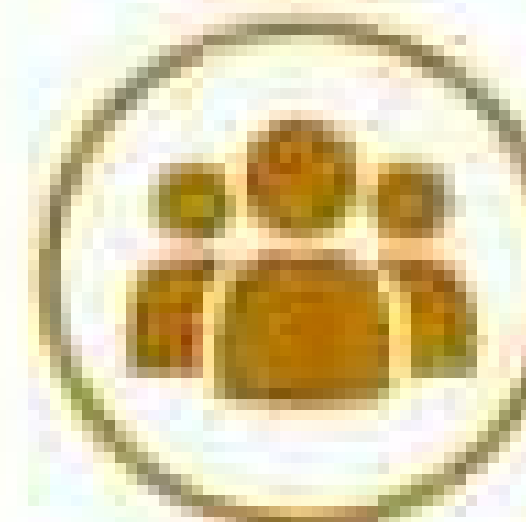
LA COPIE PRIVÉE : UN ENGAGEMENT CLAIR

Je m'engage à faire avancer concrètement
la mise en œuvre de la copie privée, en poursuivant
le dialogue avec les pouvoirs publics et les partenaires,
pour une rémunération juste au bénéfice des
titulaires de droit.

UNE SCDV PLUS FORTE, PLUS EFFICACE ET PLUS PROCHE DE SES MEMBRES



Collecter et répartir les droits
avec rigueur et transparence.



Informier, former et accompagner
les professionnels.



Développer des relations constructives
avec les pouvoirs publics et les partenaires.



Rassembler nos membres autour d'une
gouvernance responsable et tournée
vers les résultats.



MON ENGAGEMENT

Travailler avec méthode, détermination
et transparence pour défendre nos droits,
valoriser nos métiers et transformer
nos ambitions en résultats.



UNE AMBITION PARTAGÉE

Je crois en notre capacité collective à construire
une société dont nous pourrions être fiers.
Une société qui défend nos droits, qui valorise
nos métiers et qui est plus forte, au service
de tous ses membres.

Je suis Aladji Touré.

Une vie de musique. Un engagement pour la SCDV.
Une ambition : aller plus loin, ensemble.

Je vous remercie.

Aladji Touré